UE SHS 2018-2019

Cours « Individus et société » (SHStc1)

Documents à étudier pour le TD 2 Octobre 2018

• <u>Avant le TD 2</u>, programmé le 2 ou le 3 octobre selon votre groupe de TD, vous devez **lire** et **analyser** les <u>trois premiers textes</u> de ce dossier.

Pour rappel, le document présentant l'examen, disponible sur Moodle, vous fournit des conseils pratiques pour analyser un texte.

Pour les élèves intéressés, un dossier de trois textes approfondit, à la fin de ce document, la situation de l'athlète Caster Semenya.

Ce cas, aujourd'hui très controversé, fait écho aux problèmes soulevés dans le troisième texte d'Anne Fausto-Sterling.

La lecture de ce dossier complémentaire sur Caster Semenya est facultative.

• Ces textes ne seront pas distribués pendant la séance de TD.

Il faut donc avoir étudié les textes à l'avance et **les avoir avec vous lors du TD** (en version papier ou en version électronique sur votre ordinateur ou votre tablette).

• La présence sera contrôlée lors de ces TD et les absences non justifiées seront prises en compte dans la notation finale du cours « Individus et société » (SHStc1).

Texte 1 : Une généalogie des études de genre / A lire avant le TD

Extraits d'une tribune publiée dans *Le Monde* le 13/8/2013 et signée par Laure Bereni (sociologue), Sébastien Chauvin (sociologue), Alexandre Jaunait (politiste), et Anne Revillard (sociologue).

« (...) Les approches en termes de genre plongent leurs racines dans les réflexions pionnières de l'anthropologue Margaret Mead dans les années 1930, puis de la philosophe Simone de Beauvoir à la fin des années 1940, bien que ni l'une ni l'autre n'aient eu recours au concept. C'est dans les années 1960 que le sexologue John Money et le psychanalyste Robert Stoller, qui travaillent respectivement sur l'hermaphrodisme et la transsexualité, théorisent la distinction entre "sexe" et "genre". Le "sexe" est anatomiquement déterminé, alors que le "genre" désigne l'expérience contingente de soi comme homme ou femme.

Il faut toutefois attendre le début des années 1970 pour que s'opère la jonction entre la distinction sexe/genre et la critique féministe. La sociologue britannique Ann Oakley se réapproprie cette distinction dans une perspective de remise en question de la hiérarchie hommes/femmes: le sexe renvoie à la partition biologique mâle/femelle, alors que le genre désigne la distinction culturelle entre les rôles, les attributs et les identités des hommes et des femmes. Le concept de genre devient un nouvel instrument pour révéler les multiples opérations sociales par lesquelles les différences et inégalités entre les sexes sont produites et reproduites.

En France, la distinction sexe/genre est pourtant elle-même remise en cause dès la fin des années 1980. La sociologue Christine Delphy reconnaît ainsi que l'opposition entre sexe (biologique) et genre (social) a permis de rompre avec l'idée que le genre serait déterminé par le sexe. Mais cette manière de penser reste empêtrée, selon elle, dans la croyance que le sexe est une évidence naturelle, donnée a priori. Il n'est pas question de nier, bien évidemment, l'existence matérielle des corps et des attributs anatomiques statistiquement corrélés au groupe des femmes et à celui des hommes. Mais ces différences multiples sont toujours perçues à travers un filtre social qui interprète, classe et transforme.

D'une part, dans le contexte d'une hiérarchisation entre des groupes (le genre), le sexe dit "biologique" fonctionne comme un marqueur social, conférant à cette hiérarchie un fondement qui apparaît comme naturel et antérieur à elle. D'autre part, le corps lui-même fait l'objet de modifications en fonction des contraintes du genre. C'est le cas avec les personnes intersexuées dont le sexe anatomique "ambigu" à la naissance est perçu comme une anomalie à réparer. Comme la biologiste Anne Fausto-Sterling l'a montré, il existe une pluralité de critères de détermination du sexe (chromosomiques, hormonaux et anatomiques) et, dans les cas de naissances intersexuées, ceux-ci ne concordent pas. Puisqu'il est impossible de s'en remettre à un seul de ces critères, des indicateurs tels que la taille des organes sexuels (un même organe pouvant être associé à un clitoris, donc féminin, ou à un pénis, organe masculin, selon sa taille) ou la capacité reproductive (présence/absence d'un utérus) seront utilisés pour déterminer le sexe de l'individu, par la suite "fabriqué" par des traitements chirurgicaux ou hormonaux souvent lourds et douloureux.

Bien au-delà de ces cas rares, nous sommes tous tenus d'apprendre et de réaliser notre rôle dans l'ordre du genre, tout au long de notre vie, dans les sphères sociales où nous nous inscrivons (famille, école, couple, lieu de travail, etc.). Or, cette socialisation de genre passe par un travail sur le corps et des modifications physiques (pour les femmes, par exemple, l'épilation de parties du corps et l'usage d'accessoires modelant une silhouette pour qu'elle soit "féminine") qui participent à la reproduction des différences entre les sexes. »

Texte 2 : Les dimensions analytiques de la notion de genre / A lire avant le TD

Extraits d'un entretien avec la sociologue Laure Bereni, réalisé par Mathieu Trachman, et publié sur *La Vie des idées* le 5 octobre 2011. Pour faciliter la lecture, toutes les coupes réalisées dans le texte ne sont pas indiquées et quelques reformulations ont été effectuées. Le texte complet est disponible à l'adresse : http://www.laviedesidees.fr/Genre-etat-des-lieux.html

Laure Bereni: L'expression « études sur le genre » s'est diffusée au cours des dernières années en France pour désigner un champ de recherche qui s'est autonomisé dans le monde académique depuis une quarantaine d'années, et qui prend pour objet les rapports sociaux entre les sexes. Il est faux de laisser penser qu'il existerait *une théorie* du genre. Ce label utilisé par les adversaires des recherches sur le genre laisse entendre qu'il existerait un corpus idéologique homogène et doté d'une stratégie politique déterminée. Or le champ des études sur le genre traverse de multiples disciplines, inclut des sous-champs de recherche variés et renvoie à des options méthodologiques et théoriques multiples. Il est traversé par des tensions, qui se traduisent parfois par de vives controverses, et il est en constante reconfiguration. Ce qui relie entre elles les études sur le genre, c'est avant tout un objet de recherche commun. (...)

On peut définir les études sur le genre en adoptant une grille de lecture fondée sur un certain nombre de critères analytiques. Dans notre manuel par exemple (Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre, et Revillard, Anne, 2008, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck), nous avons posé certains éléments de définition qui nous ont paru être au cœur d'une vision « forte » des études sur le genre. Cette vision forte du genre ne considère pas le genre comme un nouveau terme pour parler d'hommes, de féminin, de masculin ou de différence des sexes, mais comme une catégorie d'analyse rompant avec les manières communes de penser ces objets, et incorporant la tension entre savoirs savants et critique politique héritée de la tradition des recherches féministes. Dans notre manuel, nous avons ainsi proposé de définir le genre comme un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées.

Nous avons mis en exergue quatre dimensions analytiquement centrales. La première est l'adoption d'une posture constructiviste. Les études sur le genre placent au cœur de leur approche la rupture avec l'essentialisme, dans le sillage du mot célèbre de Simone de Beauvoir selon lequel « on ne naît pas femme (il faudrait ajouter « ni homme »), on le devient ». La posture constructiviste s'est progressivement imposée dans les sciences humaines et sociales en général depuis les années 1970, mais elle a été portée à un degré plus élevé dans le champ des études féministes et sur le genre. En effet, ces études se sont historiquement heurtées, et se heurtent toujours, à de puissants discours qui rapportent les différences perçues et la hiérarchie entre les hommes et les femmes à un substrat biologique, à un invariant naturel. (...) L'approche anti-essentialiste s'est radicalisée au cours de l'essor des études sur le genre : depuis une vingtaine d'années, des recherches ont pris pour objet la construction sociale du sexe dit biologique, de la dichotomie entre mâles et femelles, rompant avec une première génération de travaux qui avaient appliqué le raisonnement constructiviste aux identités, rôles et attributs psychologiques des femmes et des hommes, laissant leur corps et leur sexe dit « biologique » hors du champ d'analyse des sciences sociales (Fausto-Sterling, Anne, 2000, Sexing the Body: Gender Politics and the Construction of Sexuality, New York, Basic Books).

Le deuxième élément que nous avons retenu pour définir les études sur le genre, est l'adoption d'une perspective *relationnelle*. Cela signifie que les hommes et les femmes, le féminin et le masculin sont le produit d'un rapport social, et qu'on ne peut étudier un groupe de sexe sans le rapporter à l'autre. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas travailler de

manière privilégiée sur l'un des groupes de sexe. (...) Il nous a semblé que décliner strictement le mot genre au singulier permet d'insister sur cette perspective relationnelle : *le* genre désigne le système qui produit une bipartition hiérarchisée entre les hommes et les femmes, et *les* sexes renvoient aux groupes et catégories produites par ce système.

Le troisième élément qu'il nous a semblé important de mettre en exergue pour définir le genre, c'est l'existence d'un *rapport de pouvoir*, d'une asymétrie, d'une hiérarchie, entre les hommes et les femmes, le masculin et le féminin. Même si les rapports de pouvoir sont multiformes, d'intensité variable, sans cesse reconfigurés dans des contextes historiques multiples, même s'ils donnent lieu à des résistances et retournements, et s'imbriquent dans d'autres rapports de pouvoir, la quasi-totalité des sociétés humaines étudiées présente une distribution inégale des ressources au profit des hommes, et une valorisation systématique du masculin au détriment du féminin (...). Ajoutons que le genre n'est pas seulement un rapport de domination des hommes sur les femmes : il est aussi un ordre normatif qui sanctionne les déviances de genre (telles qu'elles sont réalisées par exemple par des « hommes efféminés », des « femmes masculines », des lesbiennes « butch », des personnes trans', des intersexes etc.).

Enfin, le quatrième élément de définition du genre qu'il nous a paru important de mettre en exergue, c'est l'idée que les rapports de genre sont toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir. Cette dimension du genre est couramment appelée *intersectionnalité* (...) Exigeant de croiser en permanence le genre avec d'autres rapports de pouvoir (la classe, la race, la sexualité, etc.), la perspective intersectionnelle rend l'analyse du genre très complexe. Il ne suffit pas, en effet, d'additionner ou de soustraire les critères de la domination pour comprendre comment ils s'agencent.

Ces quatre dimensions du genre ne sont pas systématiquement reconnues par tou-te-s celles et ceux qui utilisent le terme de « genre » dans leurs recherches. Il est parfois mobilisé comme un simple synonyme de « différence des sexes ».

Texte 3 : La construction sociale des différences biologiques / A lire avant le TD

Extraits (avec quelques adaptations) de : Anne Fausto-Sterling, *Corps en tous genres. La Dualité des sexes à l'épreuve de la science*, traduction d'Oristelle Bonis et Françoise Bouillot, Paris, La Découverte / Institut Émilie du Châtelet, 2012.

« Homme ou femme?

Dans la précipitation du départ pour une compétition internationale, l'athlète espagnole María Patiño oublia le certificat médical établissant, au bénéfice des autorités olympiques, ce qui semblait l'évidence même pour quiconque la regardait : elle était une femme. Mais le Comité international olympique (CIO) avait anticipé la possibilité que certains athlètes oublient leur certificat de féminité. María Patiño n'avait qu'à se présenter au « bureau central de contrôle de la féminité », pour que l'on gratte quelques cellules à l'intérieur de sa joue et tout irait bien – c'est du moins ce qu'elle croyait.

Quelques heures après avoir procédé au test, elle reçut un appel. Quelque chose n'allait pas. Elle alla se soumettre à un second examen, dont les médecins gardèrent pour eux le résultat. Puis, alors qu'elle traversait le stade pour entamer sa première course, les autorités lâchèrent l'information : elle avait échoué au test. Elle avait peut-être l'air d'une femme, elle avait la force d'une femme, elle n'avait jamais eu de raison de soupçonner qu'elle n'en était pas une, mais les examens révélaient que ses cellules portaient un chromosome Y et que son vagin dissimulait des testicules. En outre, elle n'avait ni ovaire ni utérus. Selon la définition du CIO, Patiño n'était pas une femme. Elle fut interdite de compétition et exclue de l'équipe d'Espagne.

Les autorités sportives espagnoles lui conseillèrent de feindre une blessure et de se retirer sans rendre publics ces faits embarrassants. Elle refusa, la presse européenne eut vent de l'affaire et le secret fut divulgué. Dans les mois qui suivirent son retour en Espagne, la vie de la jeune femme se délita peu à peu. Les autorités la destituèrent de ses titres passés et lui interdirent toute participation à des nouvelles compétitions. Son ami la quitta. Elle fut expulsée de la résidence nationale des athlètes, sa bourse fut supprimée, et elle dut se débrouiller pour gagner sa vie autrement. La presse nationale en fit ses choux gras. Comme elle le dit plus tard : « J'ai été rayée de la carte, comme si je n'avais jamais existé, après avoir donné douze ans de ma vie au sport ».

Refusant de s'avouer vaincue, Patiño dépensa des milliers de dollars en consultations médicales. On lui expliqua qu'elle était née avec un syndrome dit d'« insensibilité aux androgènes ». En clair, elle avait beau porter un chromosome Y et avoir des testicules qui sécrétaient des quantités de testostérone, ses cellules n'étaient pas capables de détecter cette hormone masculinisante. En conséquence, le développement des caractéristiques sexuelles masculines n'avait pas pu s'opérer. A la puberté, ses testicules (comme ceux de tous les hommes) avaient produit des œstrogènes, et, comme son organisme ne réagissait pas à la testostérone, ses seins avaient poussé, sa taille s'était affinée, ses hanches s'étaient élargies. En dépit de son chromosome Y et de ses testicules, María Patiño avait été élevée en individu de sexe féminin et la croissance l'avait dotée de formes féminines.

Elle résolut de combattre le verdict du CIO. « Je savais que j'étais une femme, aux yeux de la médecine, aux yeux de Dieu et surtout aux miens », déclara-t-elle à un journaliste. Avec l'aide d'Aison Carlson, une ancienne joueuse de tennis opposée aux tests d'appartenance de sexe et devenue biologiste à l'Université de Stanford, elle entreprit de constituer un dossier. Elle subit des examens au cours desquels les médecins « examinèrent la structure de son bassin et ses épaules afin de décider si elle était suffisamment féminine pour concourir ». Deux ans et demi plus tard, la Fédération internationale d'athlétisme amateur la réintégrait, et elle entrait dans l'histoire comme la première femme à avoir contesté les tests de sexe imposés aux athlètes femmes. La position souple adoptée par l'AIFA n'empêcha cependant pas le CIO de demeurer inflexible : même si la recherche d'un chromosome Y n'était pas l'approche la plus scientifique, il *fallait* procéder aux tests.

(...) On peut se demander pourquoi les tests de sexe préoccupent tant le CIO. Le règlement de cette institution reflète les angoisses politiques de la guerre froide : lors des jeux Olympiques de 1968, la rumeur avait couru que les pays de l'Est présentaient des hommes déguisés en femmes à seule fin de couvrir de gloire la cause communiste. (...) Bien que le CIO n'ait imposé le dépistage chromosomique moderne qu'en 1968, pour des raisons de politique internationale, il surveillait depuis longtemps le sexe des athlètes afin d'apaiser les angoisses de ceux qui redoutaient que la pratique des sports transforme les femmes en créatures viriles. En 1912, Pierre de Coubertin, le fondateur des jeux modernes (d'où les femmes furent d'abord bannies) déclarait que « les sports féminins vont contre la loi de la nature ». Si les femmes n'étaient pas *par nature* des athlètes, comment fallait-il considérer les sportives qui s'étaient frayé un chemin sur la scène olympique ? Leur goût pour la compétition suffisant apparemment à les disqualifier en tant que « vraies femmes », les autorités s'empressèrent de certifier la féminité de celles à qui elles entrouvraient les portes. Dans le cadre d'une politique du genre, le recours à une police du sexe est on ne peut plus logique.

Sexe ou genre?

Avant 1968, les concurrentes en lice pour les JO étaient souvent priées de parader nues devant un jury d'examinateurs. Des seins et un vagin, voilà qui suffisait alors à certifier leur féminité. Beaucoup de femmes trouvaient toutefois cette procédure dégradante, et c'est en partie pour cela que le CIO décida d'instaurer le dépistage chromosomique considéré comme

« scientifique ». Le problème est que ni ce test de dépistage ni la réaction en chaîne par polymérase (utilisée par le CIO [au moment de l'écriture de ce texte par Anne Fausto-Sterling] pour détecter de petits segments d'ADN associés au développement des testicules) ne peuvent fournir les preuves que le CIO exige. Le sexe d'un corps est tout simplement trop complexe. Loin de l'alternative « ou bien / ou bien », la différence est affaire de nuances. Dans cet ouvrage, j'aborde la façon dont les scientifiques, les médecins et le grand public ont pu, ou auraient dû, appréhender les corps dont l'apparence n'est ni totalement masculine, ni totalement féminine. J'affirme dans ce livre qu'apposer sur quelqu'un l'étiquette « homme » ou « femme » est une décision sociale. Le savoir scientifique peut nous aider à prendre cette décision, mais seules nos croyances sur le genre – et non la science – définissent le sexe. En outre, les connaissances que les scientifiques produisent sur le sexe sont influencées dès le départ par nos croyances sur le genre.

Depuis quelques dizaines d'années, la relation entre l'expression sociale de la masculinité et de la féminité et les faits physiques qui la sous-tendent agite les milieux scientifiques et la société au sens large. En 1972, les sexologues John Money et Anke Ehrhardt ont popularisé l'idée que le sexe et le genre sont deux catégories distinctes. Le sexe désigne selon eux des attributs physiques : il est déterminé anatomiquement et physiologiquement. Le genre, en revanche, est une transformation psychologique du soi : la conviction très personnelle d'être soit homme, soit femme (identité de genre) et les comportements exprimant cette conviction. Les féministes de la deuxième vague des années 1970 ont elles aussi soutenu que le sexe est distinct du genre, et que les institutions sociales, elles-mêmes conçues pour perpétuer l'inégalité de genre, produisent la plupart des différences entre hommes et femmes. Selon elles, les corps des hommes et ceux des femmes ont beau servir des fonctions reproductives différentes, cette réalité, qui résiste aux vicissitudes de la vie, n'entraîne guère d'autres différences sexuelles. Si les filles n'apprennent pas les maths aussi facilement que les garçons, le problème ne se situe pas dans leur cerveau. La difficulté tient aux normes de genre – aux attentes et aux opportunités différentes selon qu'elles s'adressent aux garçons ou aux filles. Avoir un pénis plutôt qu'un vagin est une différence sexuelle. Le fait que les garçons réussissent mieux en maths que les filles est une différence de genre. Les féministes ont imaginé qu'il était peut-être possible de modifier la seconde, à défaut de la première. (...) En abandonnant le terrain du sexe physique, les féministes prêtaient le flanc à de nouvelles

En abandonnant le terrain du sexe physique, les féministes prêtaient le flanc à de nouvelles attaques au nom de la différence biologique. Les domaines de la biologie, de la médecine et des branches importantes des sciences sociales ont en effet opposé une résistance massive au féminisme. (...) Ces blocages ont engagé les chercheuses féministes à remettre en cause la notion même de « sexe » et à creuser davantage le sens que nous prêtons à des mots comme « genre », « culture » et « expérience ». (...)

Nos corps sont trop complexes pour offrir des réponses claires et nettes sur la différence sexuelle. Plus nous cherchons une base physiologique simple au « sexe », plus il devient évident que le « sexe » n'est pas une pure catégorie physique. Les signaux et les fonctions corporels que nous définissons comme masculins ou féminins sont déjà pris dans nos idées sur le genre. Voyez le problème qui se pose au CIO. Les membres du Comité veulent établir une fois pour toutes qui est un homme et qui est une femme. Mais comment? (...). María Patiño avait aussi des testicules et un chromosome Y, alors que son aspect physique et sa force concordaient avec la définition courante de la féminité. Cela étant, pourquoi faudrait-il fonder la décision sur ces éléments?

Le CIO peut bien utiliser des tests ADN ou chromosomiques, procéder à un examen des seins et des parties génitales pour s'assurer du sexe d'une concurrente, mais les médecins qui hésitent sur le sexe d'un enfant en appellent à d'autres critères. Ils s'intéressent avant tout aux capacités reproductives (dans le cas d'une fille potentielle). Si un enfant naît avec deux chromosomes X, des trompes de Fallope, des ovaires et un utérus à l'intérieur, mais un pénis

et un scrotum à l'extérieur, est-ce un garçon ou une fille ? La plupart des médecins affirment que l'enfant est une fille malgré son pénis, parce qu'il est potentiellement capable d'enfanter ; après quoi, ils entérinent leur décision en prescrivant des interventions chirurgicales et des hormones. Quant aux critères à retenir pour déterminer le sexe et au choix d'effectuer cette détermination, il s'agit de décisions sociales, et en la matière les scientifiques ne sont pas en mesure de donner des conseils tranchés. »

*

Dossier à la lecture facultative : Le cas Caster Semenya

Texte 1 : « JO 2016 : Caster Semenya et ces championnes trop "testostéronées" »

Article du journaliste Yann Bouchez, publié dans *le Monde* le 9/8/2016 et mis à jour le 6/9/2016, intitulé « JO 2016 : Caster Semenya et ces championnes trop "testostéronées" » : http://www.lemonde.fr/jeux-olympiques-rio-2016/article/2016/08/19/mauvais-genre 4984775 4910444.html

Le cas de la Sud-Africaine, sacrée sur 800 m à Rio illustre les difficultés de l'athlétisme à gérer le dossier sensible des sportives qui produisent trop d'hormones mâles.

Elle n'aime pas trop parler, encore moins s'exposer. Elle est pourtant, incontestablement, l'une des stars des Jeux de Rio. Victorieuse du 800 m samedi 20 août en fin de soirée, sur la piste du stade Engenhao, Caster Semenya a remporté le premier or olympique de sa carrière. Même dans une épreuve traditionnellement tactique, la marge de la Sud-Africaine sur la concurrence était trop importante pour que l'on envisage une autre issue. A 25 ans, voici donc venu le temps de la consécration pour celle qui porta le drapeau de son pays lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Londres, en 2012. Il y a quatre ans, Semenya avait été privée d'or par Mariya Savinova. La Russe a depuis reconnu s'être dopée, et l'Agence mondiale antidopage (AMA) a requis à son encontre une suspension à vie.

Ce qui est quasiment certain, aussi, c'est qu'à l'heure du podium les commentaires autour de la performance de Semenya risquent de se déplacer vers le domaine extrasportif. Empruntant au passage des terrains aussi glissants qu'une piste de tartan balayée par le crachin. Le même refrain depuis sept ans. A son corps défendant, Caster Semenya aimante les remarques sur son physique. A propos de ces épaules, trop larges. De cette poitrine, jugée trop plate. De cette mâchoire, un peu trop carrée. Sans oublier cette façon de courir, trop en puissance. La Sud-Africaine le sait : si elle réussit à larguer toutes ses adversaires, elle se fait toujours rattraper par les remarques insidieuses de ses détracteurs. Ceux qui lui reprochent d'être un peu « trop » tout, mais pas assez féminine.

A qui la faute ? Aux préjugés sexistes consistant à railler les sportives qui feraient « trop mec » ? Sans aucun doute. Au contexte de méfiance généralisée, sur fond d'exploits frelatés et de sportifs régulièrement rattrapés par des affaires de triche ? Peut-être. Même si cela ne représente pas un gage de probité, la native de Polokwane n'a jamais été contrôlée positive, ni impliquée dans un scandale de dopage malgré la présence aux Mondiaux de 2009 dans la délégation sud-africaine d'Eckart Arbeit, médecin allemand qui administra des anabolisants du temps de l'ex-RDA.

Anomalie génétique

Si Caster Semenya semble constamment entourée d'un halo de suspicion, c'est surtout parce que la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) lui a collé une étiquette dont elle n'arrive pas à se défaire : « athlète atteinte d'hyperandrogénie ». Comprendre : une femme produisant naturellement une quantité élevée d'hormones mâles. Caster Semenya serait « trop testostéronée ». Elle ne concourrait pas avec les mêmes armes que les autres athlètes. Nulle triche là-dessous, juste une simple anomalie génétique. Son cas illustre toutefois les dérives et le fiasco de la politique de l'IAAF dans la gestion de ce dossier sensible.

Petit flash-back. Mondiaux de Berlin, août 2009. Alors qu'Usain Bolt établit un nouveau record du monde du 100 m (9" 58), l'autre sensation, sur la piste bleue de l'Olympiastadion, est une jeune femme de 18 ans. Inconnue du grand public, Semenya écrase la finale du 800 m en 1' 55" 45. Soit plus de deux secondes d'avance sur sa dauphine, la Kényane Janeth Jepkosgei. Et pas si loin de la sulfureuse référence mondiale, établie en 1983 par la Tchèque Jarmila Kratochvilova (1' 53" 28). En haut lieu, à l'IAAF, l'inquiétude règne. La fédération a fait procéder à un test de féminité sur la Sud-Africaine. Conclusion : Caster Semenya est intersexuée et présente un taux élevé de testostérone.

Or, pour les experts de l'IAAF, cette hormone, du groupe des androgènes, est l'un des principaux facteurs explicatifs de la performance. Craignant que les athlètes comme Semenya ne dominent trop les compétitions féminines, et faussent ainsi la concurrence, surtout dans les courses allant du 400 m au 1 500 m, l'IAAF décide de mettre en place un règlement « régissant la qualification des femmes présentant une hyperandrogénie ». Le texte entre en vigueur en mai 2011. Il interdit aux femmes ayant un taux de testostérone supérieur à 10 nanomoles par litre de participer aux compétitions féminines. Les athlètes atteintes d'hyperandrogénie doivent donc choisir : subir une opération et/ou suivre un traitement hormonal pour faire baisser leur taux, ou bien dire au revoir aux compétitions internationales. Le Comité international olympique approuve.

Suspicion médiatique

Dans son règlement, l'IAAF mentionne l'importance du « respect de la confidentialité dans toute la démarche médicale et la prévention de la médiatisation de ces situations ». Elle précise que le choix de l'athlète, dans la décision de suivre ou non un traitement, doit être éclairé. Jeu de dupes. La « confidentialité » ? C'est Nick Davies lui-même, alors porte-parole de l'IAAF, qui a confirmé aux journalistes que Semenya était atteinte d'hyperandrogénie. Et comment assurer une quelconque confidentialité, dès lors que la mise à l'écart de certaines athlètes des compétitions entraîne très vite une suspicion médiatique ? Les noms de la Kényane Margaret Wambui ou de la Burundaise Francine Niyonsaba, deux des meilleures spécialistes mondiales du 800 m, ont été régulièrement évoqués dans la presse, entourés de ce même halo de méfiance.

En avril 2013, le professeur Charles Sultan, endocrinologue au CHU de Montpellier, a voulu communiquer sur la situation de quatre athlètes atteintes d'hyperandrogénie. Ces sportives, dont certaines possédaient des mini-testicules, présentaient un trouble de la différenciation sexuelle. Elles ont été opérées – clitoridectomie, gonadectomie pour certaines, vaginoplastie – par une équipe de médecins français, en collaboration avec la commission médicale de l'IAAF, où le docteur Stéphane Bermon coordonne le groupe de travail sur l'hyperandrogénie. Le professeur Sultan avait fixé une date pour la conférence de presse, envoyé des e-mails à certains journalistes. Mais, au printemps 2013, il a finalement tout annulé au dernier moment. L'un de ses confrères l'avait alerté sur les risques de « poursuites judiciaires ».

Toujours est-il que l'étude a été publiée – sans le nom ni la nationalité ou la date de naissance des athlètes – dans le *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism*, quelques semaines plus tard. Et que l'une de ces sportives a non seulement été diagnostiquée à 18 ans comme Semenya, mais qu'elle a exactement sa taille et son poids. On a connu mieux pour préserver

l'anonymat d'une athlète qui assure publiquement ne pas avoir subi de traitement hormonal afin de répondre aux critères de l'IAAF. Après avoir approuvé le principe d'un entretien, le docteur Sultan n'a finalement pas donné suite aux sollicitations du *Monde*.

Marchandage

Derrière le « consentement éclairé » de l'athlète se cache parfois une forme de chantage qui ne dit pas son nom. Un marchandage dans lequel la toute-puissante IAAF s'est offert le droit de pouvoir écarter les récalcitrantes. Le Monde s'est procuré un document inédit et éclairant sur le sujet. La lettre est datée du 2 juillet 2013, à quelques semaines des Mondiaux de Moscou, et adressée au président de la fédération burundaise. Estampillée du sceau de la fédération internationale, elle est signée par Gabriel Dollé, alors directeur du département médical et antidopage de l'IAAF et aujourd'hui mis en examen dans l'affaire de corruption qui a ébranlé la fédération fin 2015. « Des contrôles urinaires et sanguins réalisés en 2012 par l'IAAF sur Mlle Niyonsaba ont révélé un état d'hyperandrogénie présumé, caractérisé par des concentrations anormalement élevées de testostérone, est-il écrit. (...) L'objet de ce courrier est de vous informer que ces résultats, maintenant en possession de l'IAAF, confirment une situation médicale susceptible de remettre en question la qualification de Mlle Niyonsaba pour les prochains championnats du monde d'athlétisme à Moscou. »

L'épée de Damoclès est clairement évoquée : derrière l'apparente liberté de choix, en cas de refus de traitement, la sportive s'expose à une « inéligibilité ». « Nous vous rappelons que cette procédure ne s'applique qu'à la condition que l'athlète ait exprimé son intention de participer à des compétitions internationales d'athlétisme, et que cette dernière peut choisir à tout moment, pour des raisons personnelles, de ne plus se conformer aux préconisations dans le cadre de la mise en œuvre du règlement de l'IAAF, est-il précisé dans le courrier. Une telle décision pourrait entraîner automatiquement l'inéligibilité de l'athlète aux compétitions internationales. » Francine Niyonsaba ne participa finalement pas aux Mondiaux organisés en Russie, en août 2013. Son choix a-t-il été vraiment si « éclairé » ? Dans le courrier du 2 juillet 2013, son hyperandrogénie est désignée comme « une situation médicale susceptible de mettre en danger sa santé ».

Souvent issues de zones rurales dans des pays en voie de développement, les athlètes visées par ce genre de courrier ne s'expriment quasiment jamais dans les médias. Une seule l'a fait : la sprinteuse indienne Dutee Chand, présente à Rio de Janeiro sur l'épreuve du 100 m, qui est même allée jusque devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) pour faire entendre sa cause, alors que sa fédération nationale voulait la priver de compétition. En juillet 2015, le TAS lui a donné raison. La plus haute juridiction sportive a décidé de suspendre pour deux ans le règlement de l'IAAF sur l'hyperandrogénie, en attendant de plus amples preuves scientifiques sur le rôle de la testostérone dans la performance. A Rio, à la différence de Londres, pas de seuil à respecter, donc.

Incitation au dopage

La décision du TAS, longue de plus de 160 pages, dévoile le fait qu'entre 2011 et 2015 une trentaine d'athlètes ont été concernées par le règlement de l'IAAF. Surtout, la lecture de ce document apparaît très instructive pour mieux saisir le débat autour de l'hyperandrogénie et la nécessité ou non de sa régulation. Athlètes, experts scientifiques, avocats : la question divise. Devant les juristes lausannois, Stéphane Bermon, le spécialiste du sujet à la fédération internationale – il a décliné les sollicitations du *Monde*, renvoyant à la décision du TAS –, assure qu'« à aucun moment la chirurgie n'a été présentée comme nécessaire afin d'être éligible pour concourir ». Il souligne qu'aucune athlète ne s'est plainte d'avoir été forcée à

une quelconque opération. D'après lui, ne figurent au-dessus du taux de 10 nanomoles par litre que des athlètes dopées ou présentant un trouble de la différenciation sexuelle. Il affirme qu'un haut niveau de testostérone apporte « un avantage très important ». Le médecin ajoute que la présence de sportives atteintes d'hyperandrogénie pourrait même « inciter d'autres athlètes à se doper afin d'être capables de concourir à ce niveau ». Les dirigeants de l'IAAF assurent vouloir maintenir l'équité dans les compétitions féminines.

Les défenseurs de Dutee Chand, dont le professeur Richard Holt, spécialiste de l'endocrinologie à l'université de Southampton, ont eu beau jeu de montrer que certains athlètes masculins présentaient des taux de testostérone inférieurs aux 10 nanomoles par litre, et que la frontière n'est pas si claire entre les deux sexes. Pour eux, le règlement de l'IAAF est « discriminatoire », disproportionné et inefficace. Surtout, ils avancent que le rôle joué par la testostérone dans la performance n'est pas clairement établi, sur le plan scientifique. Un argument qu'a jugé recevable le TAS. « Le premier point que nous avons avancé et qui a été accepté réside dans le fait que tous les plus grands athlètes ont des caractéristiques génétiques exceptionnelles par rapport au reste de la société, explique au Monde James Bunting, l'avocat qui a défendu Dutee Chand devant le TAS. Un taux de testostérone naturellement élevé n'est qu'une caractéristique génétique exceptionnelle de plus, et il n'est pas justifiable d'exclure des femmes avec un haut niveau de testostérone à cause de leurs gènes naturels. »

Pour James Bunting, les bonnes intentions affichées par l'IAAF, à savoir préserver l'équité de la compétition, ne sont pas suffisantes pour justifier ce type de règlement : « Il n'y a pas besoin d'agir avec malveillance pour violer des droits humains. Ce qu'il s'est passé dans ce cas, c'est qu'un règlement a été créé et que le TAS l'a jugé discriminatoire. Le TAS a également noté qu'il causait un préjudice important aux femmes. »

« Pour moi, ce n'est pas une femme »

Le 3 décembre 2014, des athlètes de haut niveau, des professionnels de la santé et des militants des droits de l'homme ont signé une lettre soutenant Dutee Chand. L'Australienne Madeleine Pape, qui a témoigné en faveur de la sprinteuse indienne devant le TAS, faisait partie des signataires. Mais cette ancienne spécialiste du 800 m le reconnaît volontiers : au début, comme beaucoup de coureuses, elle n'a pas vu d'un bon œil l'arrivée tonitruante de Caster Semenya. « A cette époque [vers 2009], je n'avais pas vraiment conscience de la complexité des différences sexuelles, ni même de la complexité de la performance. C'était plus facile pour moi de rejeter la performance de Caster Semenya en la jugeant injuste. Parce que je n'avais pas très bien concouru, et qu'en athlétisme les athlètes occidentaux, surtout dans les épreuves de demi-fond, ont du mal à rivaliser avec la profondeur de talents du monde entier. C'était plus aisé pour moi de crucifier Caster Semenya que de célébrer son exceptionnelle performance. »

L'Australienne n'était pas la seule à avoir du mal à applaudir la Sud-Africaine. La Russe Mariya Savinova, avant que l'on ne découvre que ses exploits étaient frelatés, confiait aux journalistes, tout en sous-entendus : « Regardez-la... » Participante aux Mondiaux de Berlin, en 2009, l'Italienne Elisa Cusma Piccione se fendit d'une déclaration encore moins élégante : « Pour moi, ce n'est pas une femme. » La Britannique Jennifer Meadows, spécialiste du 800 m, est l'une des rares coureuses à afficher son soutien à Semenya. Sans être naïve sur la façon dont est perçue la championne. En 2010, lors du retour de Semenya sur les pistes, après un an d'absence, Meadows déplora : « Pour être honnête, je ne crois pas qu'elle soit bien acceptée [par ses rivales]. »

Madeleine Pape, qui a suivi des études sur la sociologie du genre, a complètement changé de vision. « Désormais, la question se pose en des termes différents pour moi, déclare-t-elle.

Suis-je hypocrite ou vais-je joindre l'acte à la parole ? Je ne peux pas dire d'un côté : "Oui, j'accepte Dutee Chand et Caster Semenya en tant que femmes", et ajouter : "Mais c'est juste que, pour être une femme en athlétisme, les règles sont un peu différentes." Je ne pense pas qu'il soit correct de dire ça. Soit vous acceptez ces personnes, soit non. Je les accepte en tant que femmes et elles ont donc le droit de courir en tant que femmes, sans conditions. » La jeune femme de 32 ans déplore « des frontières que l'on installe autour de la catégorie féminine, et qui ne s'appliquent pas aux hommes. On ne se pose même pas ce genre de questions pour les athlètes masculins ».

« Pseudo-preuves scientifiques »

Katrina Karkazis, chercheuse en bioéthique à l'université de Stanford, soutient depuis longtemps les sportives atteintes d'hyperandrogénie. Elle dénonce toute volonté de réglementation : « Très tôt, j'ai eu beaucoup d'interrogations sur les preuves scientifiques qui ont été rassemblées pour venir soutenir ces règles. Elles sont discriminatoires, mais je me suis aussi intéressée au fait que ce qui est présenté comme étant scientifique ne l'est pas du tout. C'est un patchwork de pseudo-preuves scientifiques collectées pour venir soutenir l'idée d'une réglementation. »

Malgré les critiques, l'IAAF n'a toujours pas abandonné l'idée de réguler le niveau de testostérone pour les compétitions féminines. « Nous avons été surpris par la décision du TAS, et je pense que le CIO l'a été aussi, a déclaré Sebastian Coe, le président de la fédération internationale, mercredi 10 août à Rio. Nous allons nous pencher sur ce problème à nouveau et saisir le TAS l'an prochain. » La tâche s'annonce ardue. Dans sa décision, la juridiction établie à Lausanne résume l'ampleur de ces « défis importants » pour la fédération internationale : « En tant qu'instance chargée de poser les règles de l'athlétisme, l'IAAF est confrontée à la tâche peu enviable de concilier l'existence du système en vigueur dans ce sport, où il existe des catégories masculine et féminine, avec la réalité biologique au sein de laquelle il existe une continuité sans frontière nette entre hommes et femmes. Etablir des règles permettant de concourir dans telle ou telle catégorie, tout en respectant les deux principes énoncés plus haut et en assurant l'équité pour les athlètes, est une tâche difficile qui soulève des problèmes scientifiques, éthiques et légaux. »

Quelle place donner à ces athlètes qui ne rentrent pas tout à fait dans le système binaire de l'athlétisme? En attendant de futurs rebondissements sur cet épineux dossier, Caster Semenya, avec sa victoire sur la piste de Rio, s'est fait une place au panthéon olympique. Hommes et femmes confondus.

<u>Texte 2: « Le cas Caster Semenya divise toujours autant le monde de l'athlétisme »</u>

Article du journaliste Nicolas Herbelot, publié dans *l'Equipe* le 29/6/2018 (à l'occasion du meeting d'athlétisme de Paris) intitulé « Le cas Caster Semenya divise toujours autant le monde de l'athlétisme ».

Le cas de la coureuse sud-africaine, spécialiste du 800 m, Caster Semenya, oppose deux camps : ceux qui soutiennent l'IAAF dans sa volonté de réguler l'hyperandrogénie et ceux qui y voient une atteinte aux droits de l'homme. Un match tout sauf nul.

Caster Semenya a accepté de se balader sur la Seine, jeudi, mais elle a demandé aux organisateurs du meeting de Paris de ne pas apparaître aujourd'hui en conférence de presse. Samedi, la Sud-Africaine, invaincue depuis septembre 2015 sur 800 m, remportera certainement une 25^e finale consécutive et on ne saura toujours pas trop quoi en penser. À l'arrivée, on entendra peut-être des remarques, comme la semaine dernière à Montreuil, de

spectateurs s'étonnant qu'il y ait « des mecs dans une course de filles ». Des quolibets qui ne donnent qu'une infime idée de la stigmatisation vécue par ces femmes hyperandrogènes, produisant de la testostérone dans des proportions plus proches des hommes que des femmes en raison d'un « trouble de leur développement sexuel » et qui escortaient déjà il y a quelques années Maria Mutola ou Pamela Jelimo.

Le débat les concernant est devenu public avec l'explosion de Semenya en 2009, aux Mondiaux de Berlin. La Sud-Africaine de dix-huit ans, inconnue, avait couru le 800 m en 1'55"45, une perf atteinte par seulement douze femmes dans l'histoire, essentiellement venues de l'Est dans les années de plomb du dopage, et par quelques « intersexuées ». Semenya est la première athlète pour laquelle a été utilisé ce terme scientifique terrible pour la confusion des genres. En révélant sa condition, l'IAAF a semé une graine dont elle continue de récolter les soucis. En 2011, elle a mis en place une politique obligeant les femmes hyperandrogènes à descendre sous un taux de testostérone (10 nmol/l) correspondant à des niveaux masculins. Mais l'Indienne Dutee Chand a porté l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui a demandé à l'IAAF à l'été 2015 de revoir sa copie et de prouver l'avantage réel de ces femmes.

L'IAAF a édicté de nouvelles règles supposées entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2018, visant à faire descendre le taux autorisé de testostérone des hyperandrogènes désormais sous 5 nmol/l pour les distances comprises entre 400 m et un mile (1 607 m). C'est sur ces distances qu'elle disposerait des études chiffrées que lui réclamait le TAS. Peut-être d'ailleurs s'agit-il des performances comparées (on parle de 4-5 % d'écart) de Semenya et de ses camarades pendant et hors traitement hormonal. En tout cas, l'IAAF est passée d'une règle générale à ce que certains voient comme une règle anti-Semenya. Cette dernière a donc contre-attaqué la semaine dernière devant le TAS. Elle dit « juste vouloir courir naturellement, de la façon dont je suis née ».

Une façon dont elle et d'autres ont profité. Aux JO de Rio, Chand n'a fait qu'un petit tour, mais trois autres intersexuées, Semenya, Niyonsaba et Wambui, ont décroché le podium du 800 m tandis que leurs trois poursuivantes, Bishop, Jozwik et Sharp, se regroupaient pour se congratuler. La Britannique Lynsey Sharp (6°), auteure d'une thèse sur l'hyperandrogénie, avouait entre deux sanglots : « J'ai essayé d'évacuer la question toute l'année, mais nous savons ce que chacune d'entre nous ressent. C'est hors de notre contrôle, on dépend de nos responsables et de leur capacité à nous sortir de là. » Parce qu'elle avait évoqué « deux courses distinctes », Sharp a subi un terrible bashing sur les réseaux sociaux, qui l'a poussée à les fuir pendant quinze mois.

Aujourd'hui, les adversaires des intersexuées se cantonnent souvent au politiquement correct. L'Américaine Ajee Wilson, la seule à s'immiscer parmi elles depuis deux ans, dit ne pas avoir trop réfléchi à la question, mais est ravie de les affronter. Dans la coulisse, certaines ont pourtant l'impression qu'elles sont de plus en plus nombreuses à débarquer d'Afrique sur le 800 m, distance physiologiquement très dure, techniquement plus simple que des sprints, sauts ou lancers, et où la testostérone aide à repousser les effets terribles du lactate. Toutes ces filles s'en remettent aux règles et à Sebastian Coe, le président de l'IAAF.

Les défenseurs des intersexuées, eux, parlent d'atteinte aux droits de l'homme. Le professeur en droit Steve Cornelius, qui a quitté le tribunal disciplinaire de l'IAAF pour ne pas avoir à appliquer une loi qui « ostracise certains individus, tous féminins, au seul motif d'être ce qu'elles étaient nées pour être », explique qu'il défendra la Fédération sud-africaine qui soutient Semenya. Lors d'une rencontre avec ses dirigeants cette semaine, Coe a précisé qu'il ne visait personne, mais souhaitait « des catégories de compétition où le succès est déterminé par le talent et le travail, et non d'autres facteurs [...] tels que les énormes avantages physiques qu'un adulte a sur un enfant ou un homme sur une femme ». Les points de vue semblent irréconciliables.

<u>Texte 3 : Pierre-Jean Vazel : « Le nouveau règlement relève d'un contrôle scandaleux du corps des femmes »</u>

Interview de l'entraîneur Pierre-Jean Vazel (qui s'oppose au nouveau règlement de l'IAAF) par le journaliste Anthony Hernandez, parue sur lemonde.fr le 26/4/2018 et intitulé : Hyperandrogynie : « Le nouveau règlement relève d'un contrôle scandaleux du corps des femmes »

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) veut obliger les athlètes hyperandrogynes à abaisser leur taux de testostérone si elles veulent continuer à s'aligner sur certaines épreuves. Pierre-Jean Vazel, entraîneur d'athlétisme, qui a travaillé sur la question, notamment sur son blog pour lemonde.fr, est en opposition totale avec la politique de l'IAAF.

Quels sont les principaux changements induits par l'IAAF concernant les athlètes hyperandrogynes (qui produisent naturellement des taux élevés de testostérone) ?

Il est important de rappeler que, sur ce dossier, l'IAAF marche depuis le début main dans la main avec le CIO. Leurs experts scientifiques, qui travaillent sur ces réglementations, sont les mêmes. On sait tout d'abord qu'une nouvelle catégorie est en préparation, une sorte de troisième genre. Cela s'appuie sur les travaux du docteur Yannis Pitsiladis et d'une ancienne athlète transgenre, Johanna Harper. En début d'année, ils ont donné une conférence pour expliquer qu'en Allemagne, un troisième sexe venait d'être légalement créé, que cela existait dans une dizaine de pays, donc l'IAAF et le CIO veulent faire la même chose.

Dans ces travaux, l'IAAF parle de femmes DSD (différences de développement sexuel), qui présentent un taux de testostérone supérieur à 5 nmol/L, au lieu de 10 nmol/L auparavant, depuis un précédent règlement qui datait de 2011. Il faut savoir que 10, c'est la limite inférieure normale chez un homme. En dessous, on autorise, par exemple, un sportif à prendre une AUT (autorisations d'usage thérapeutique), car cela représente un risque pour la santé.

De plus, certaines de ces femmes « DSD » ont un chromosome XY, dont le métabolisme dépend beaucoup de la testostérone. Baisser ce taux pour pouvoir participer à des compétitions ne s'impose pas d'un point de vue médical – elles ne sont pas malades – et plus encore, cela les met en danger, car une vingtaine d'effets indésirables sont recensés et cela provoque de manière anticipée une sorte de ménopause.

L'obstination des instances sportives, en particulier l'IAAF, repose-t-elle sur les clichés associés aux corps des femmes ? Est-ce idéologique ?

On est dans une croyance. D'ailleurs, le président de l'IAAF Sebastian Coe a déclaré qu'il croyait que le taux de testostérone et les performances étaient directement corrélés. C'est une conception des années 1980. Ce sont des idées préconçues parce que cette ligne ne regarde la performance que par le prisme de la testostérone.

Aujourd'hui, on sait que ce n'est pas juste. Les performances dépendent de plusieurs facteurs qui se combinent comme le taux, le caryotype XX ou XY, les différents gènes mais aussi les récepteurs androgènes... D'ailleurs, parmi les femmes «DSD», certaines présentent un syndrome d'insensibilité complète ou partielle, leurs récepteurs ne reconnaissent pas ou peu la testostérone qui circule dans leur corps dans des proportions impossibles à quantifier. Or, ces dernières sont mises dans le même sac que les autres. Cela illustre l'absurdité de tout ça.

On oublie aussi de rappeler que toutes les femmes hyperandrogynes ne bénéficient pas de qualités physiques exceptionnelles. Toutes ne sont pas athlètes de haut niveau même si, à Rio, le podium du 800 m était composé exclusivement de ces athlètes. C'est très rare. Le syndrome n'est pas nouveau, il a toujours existé. Toutes ne font pas des podiums. Dutee Chand (sprinteuse indienne dont le cas avait étudié par le TAS en 2015) possède, par exemple, un record sur 100 m assez modeste.

Sur quelles études s'appuie l'IAAF?

A l'époque de la première réglementation en 2011, aucune étude n'existait. Lors de l'examen du cas Dutee Chand en 2015, le Tribunal arbitral du sport avait opposé ça à l'IAAF : « Vous n'apportez aucune preuve scientifique. On vous donne deux ans pour le faire. » C'était déjà très généreux. Ils ont demandé une rallonge en 2017, qu'ils ont obtenue.

Finalement, courant 2017, les médecins de l'IAAF, pas du tout impartiaux, ont fini par sortir une étude, en cherchant ce qu'ils voulaient trouver. Ils ont pris les résultats des Mondiaux 2011 et 2013 en comparant pour chaque épreuve si les femmes qui présentaient le taux de testostérone le plus élevé avaient le plus haut niveau de performances.

Bizarrement, ce constat est le plus fort au marteau et à la perche. Il y a une tentative d'explication : les experts disent que la testostérone permet d'être plus agile et adroit. Il y a également une corrélation constatée sur des épreuves comme le 400 m, le 800 m ou le 400 m haies mais pas sur les disciplines de force comme le sprint ou le lancer de poids. En lisant l'article médical, on ne comprend pas pourquoi. L'agilité et l'adresse ne sont d'aucune utilité pour le 400 ou le 800 m. Il y a des doutes sur cette étude, car elle inclut forcément des athlètes dopées. On sait qu'à cette période les Russes notamment étaient très fortes sur 400 et 800 m. La réglementation va d'ailleurs du 400 m au mile (1,6 km).

En n'incluant pas le marteau ni la perche et en visant les épreuves du 400 m au 1 500 m, ne vise-t-on pas spécialement la coureuse sud-africaine Caster Semenya, dont l'éclosion en 2009 a toujours suscité la polémique ?

Exactement, cela correspond aux épreuves où elle s'aligne. Or, il n'a pas été trouvé d'association entre testostérone et 1 500 m. En incluant le 1 500 m et en excluant le marteau et la perche, l'IAAF n'est même pas cohérente avec sa propre démarche scientifique. Cela donne le sentiment de cibler Semenya qui a d'ailleurs annoncé qu'elle pourrait monter sur 5 000 et 10 000 m pour pouvoir continuer à participer à des compétitions. Tout cela est absurde.

L'un des principaux arguments des tenants de cette ligne est de comparer l'hyperandrogynie à une forme de dopage.

Comme avant cette étude, l'IAAF n'avait rien à se mettre sous la dent, c'est, en effet, leur grande théorie. Ils ont utilisé le dopage en RDA qui pouvait améliorer, selon eux, la performance des athlètes dopées de 9 à 10 %. Cela tombe bien, cela correspond justement à la différence de performance entre les hommes et les femmes dans les courses.

Le TAS a repris cette donnée et a demandé à l'IAAF de prouver que le taux de testostérone conférait à ces athlètes un avantage de 10 %. Les experts n'en sont qu'à 4 ou 5 % pour le moment... Ce chiffre est issu des études réalisées avec quatre athlètes qui ont accepté de se faire opérer. On leur a promis que leurs performances allaient baisser, mais qu'elles allaient rester athlètes élites. Cette promesse n'a pas été tenue. Tout cela est un énorme scandale : on a opéré sans justification médicale, juste pour faire entrer des athlètes dans les clous du règlement IAAF. On les a fait passer en situation de ménopause précoce avec des conséquences irréversibles notamment sur la fertilité.

Quid du secret médical ?

C'est un autre problème. Malgré l'anonymat de façade, les données de taille, de poids, d'âge ont permis d'identifier ces quatre cobayes. L'IAAF est incapable de préserver le secret médical. En 2009, lors des Mondiaux de Berlin, ils avaient livré en pâture une jeune fille de 17 ans. Tout le monde pérorait sur les organes sexuels, sur le taux de testostérone et sur le corps de Caster Semenya. Cette catégorie « DSD » ouvre la même boîte de Pandore. On n'a pas à savoir qui a un micropénis, des testicules pas descendus ou tel caryotype... C'est du

délire. Cela ne regarde que ces athlètes et le CIO envisage de les faire concourir dans une catégorie troisième genre. Et ça va à l'encontre des statuts de l'IAAF censée protéger la santé des athlètes.

L'ironie n'est-elle pas encore plus grinçante lorsque l'on compare l'énergie dépensée dans ce dossier et la faiblesse, voire la passivité de l'IAAF en matière de lutte antidopage ?

C'est effectivement le même département médical qui était chargé du suivi du passeport biologique des athlètes russes notamment... On confond tout dans cette histoire. A mon sens, c'est l'un des plus gros scandales de l'histoire du sport. On essaie d'imposer un contrôle sur le corps des femmes. Ce n'est pas nouveau. Dès que les femmes ont voulu faire du sport, on a contrôlé les épreuves qu'elles étaient autorisées à pratiquer, on a scruté leur corps, on a contrôlé leurs organes génitaux. Finalement, toutes les femmes sont perdantes.

Y a-t-il une solidarité féminine de la part des autres athlètes ?

Pas vraiment, mais c'est un problème d'éducation et d'accès à l'information. Le CIO, l'AMA et l'IAAF ont une énorme responsabilité en ce domaine à cause de la manière dont ils communiquent sur ces cas. Comment peut-on se demander publiquement si Semenya est un homme ou une femme? Toutes ces athlètes dans le collimateur de l'IAAF se considèrent femme, et non pas comme intersexe, elles ont été identifiées à la naissance en tant que femme, ont des papiers qui mentionnent qu'elles le sont... C'est une violation de la façon dont elles se perçoivent et dont on les perçoit dans des pays qui ne reconnaissent pas ce troisième genre. Caster Semenya a beaucoup de soutien en Afrique du Sud, comme Francine Niyonsaba au Burundi. Je me demande parfois quel accueil elles auraient reçu en France quand on voit la violence sur les réseaux sociaux. On parle d'elles au masculin, on insinue qu'elles trichent... Il y a un problème d'information du grand public et des autres athlètes.